



Amway France S.A.R.L.
3-5 place du Village, Parc des Barbanniers, 92230 Gennevilliers
(Pas de retours de produits à cette adresse) Tél : 01 49 93 24 02, Fax : 01 49 93 24 04

VENTE A DISTANCE EXTRAIT DU CODE DE LA CONSOMMATION (Livre 1^{er}, titre II, chapitre 1^{er}, section II)

Article L. 121-18

Sans préjudice des informations prévues par les articles L. 111-1 et L. 113-3 ainsi que de celles prévues pour l'application de l'article L. 214-1, l'offre de contrat doit comporter les informations suivantes :

1. Le nom du vendeur du produit ou du prestataire de service, son numéro de téléphone, son adresse ou, s'il s'agit d'une personne morale, son siège social et, si elle est différente, l'adresse de l'établissement responsable de l'offre ;
2. Le cas échéant, les frais de livraison ;
3. Les modalités de paiement, de livraison ou d'exécution ;
4. L'existence d'un droit de rétractation, sauf dans les cas où les dispositions de la présente section excluent l'exercice de ce droit ;
5. La durée de la validité de l'offre et du prix de celle-ci ;
6. Le coût de l'utilisation de la technique de communication à distance utilisée lorsqu'il n'est pas calculé par référence au tarif de base ;
7. Le cas échéant, la durée minimale du contrat proposé, lorsqu'il porte sur la fourniture continue ou périodique d'un bien ou d'un service.

Ces informations, dont le caractère commercial doit apparaître sans équivoque, sont communiquées au consommateur de manière claire et compréhensible, par tout moyen adapté à la technique de communication à distance utilisée.

En cas de démarchage par téléphone ou par toute autre technique assimilable, le professionnel doit indiquer explicitement au début de la conversation son identité et le caractère commercial de l'appel.

Article L. 121-19

I. – Le consommateur doit recevoir, par écrit ou sur un autre support durable à sa disposition, en temps utile et au plus tard au moment de la livraison :

1. Confirmation des informations mentionnées aux 1^o à 4^o de l'article L. 121-18 et de celles qui figurent en outre aux articles L. 111-1 et L. 113-3 ainsi que de celles prévues pour l'application de l'article L. 214-1, à moins que le professionnel n'ait satisfait à cette obligation avant la conclusion du contrat ;
2. Une information sur les conditions et les modalités d'exercice du droit de rétractation ;
3. L'adresse de l'établissement du fournisseur où le consommateur peut présenter ses réclamations ;
4. Les informations relatives au service après vente et aux garanties commerciales ;
5. Les conditions de résiliation du contrat lorsque celui-ci est d'une durée indéterminée ou supérieure à un an.

II. – Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux services fournis en une seule fois au moyen d'une technique de communication à distance et facturés par l'opérateur de cette technique à l'exception du 3^o.

Article L. 121-20

Le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Le consommateur peut déroger à ce délai au cas où il ne pourrait se déplacer et où simultanément il aurait besoin de faire appel à une prestation immédiate et nécessaire à ses conditions d'existence. Dans ce cas, il continuerait à exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter de la réception pour les biens ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services.

Lorsque les informations prévues à l'article L. 121-19 n'ont pas été fournies, le délai d'exercice du droit de rétractation est porté à trois mois. Toutefois, lorsque la fourniture de ces informations intervient dans les trois mois à compter de la réception des biens ou de l'acceptation de l'offre, elle fait courir le délai de sept jours mentionné au premier alinéa.

Lorsque le délai de sept jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.



Amway France S.A.R.L.
3-5 place du Village, Parc des Barbanniers, 92230 Gennevilliers
(Pas de retours de produits à cette adresse) Tél : 01 49 93 24 02, Fax : 01 49 93 24 04

Article L121-20-1

Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel est tenu de rembourser sans délai le consommateur et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur.

GARANTIE DE SATISFACTION AMWAY

Amway propose une Garantie de satisfaction sur l'ensemble de ses produits. Pour plus d'information quant à son étendue et ses modalités, merci de consulter le Tarif Client ou Entrepreneur Indépendant Amway en vigueur ou de vous rendre sur le site www.amway.fr !



ANNULATION DE COMMANDE
(Code de la consommation art. L. 121-20)

- Compléter et signer ce formulaire.
- L'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Utiliser l'adresse d'Amway France indiquée en en-tête.
- L'expédier au plus tard le septième jour à partir de la date de livraison ou, si ce délai expire normalement un samedi ou un dimanche ou un jour férié, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné(e), déclare annuler la commande ci-après :

Nature de la marchandise ou du service commandé :

Date de la commande :

Nom du client :

Adresse du client :

Date et signature du client :

1 6 3 2 3 8 0

D E L

